



PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Commune de Issirac (30)

Expertise écologique

Projet photovoltaïque sur la commune de Issirac (30)

Expertise écologique

Réalisé pour le compte de Melvan



Citation recommandée NYMPHALIS, 2026. Projet photovoltaïque sur la commune de Issirac (30) – Expertise écologique. Villefranche-de-Lauragais.

Date	27/03/2026	
Version	Version n°1	
Nom du fichier	669-2603-Etude-Melvan-Issirac-V1	
Client	MELVAN	
Rédaction	Jérémy JALABERT	jeremy.jalabert@nymphalis.fr
	Flavie RAFTON	flavie.rafton@nymphalis.fr
Contrôle qualité/cartographie	Mélanie OLIVERA	melanie.olivera@nymphalis.fr

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
TABLE DES TABLEAUX	3
TABLE DES CARTES	3
PREAMBULE	4
PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE	6
1. CONTEXTE GENERAL	7
2. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE	8
METHODES	12
1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	13
2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS	14
3. METHODES D'INVESTIGATION DE TERRAIN	14
4. METHODE D'ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE	17
EXPERTISE ECOLOGIQUE	20
1. HABITATS NATURELS	21
2. FLORE	28
3. FAUNE	29
4. SYNTHESE DES ENJEUX	33
INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET	34
1. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET	35
2. MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PROJET	36
ANNEXES	38
1. RESSOURCE DOCUMENTAIRE	38
2. LISTE ET STATUT DES ESPECES OBSERVEES	40

Table des tableaux

Tableau 1 : Dates et détails des prospections écologiques.....	15
Tableau 2 : Grands types d'habitats présents au sein de la zone d'étude ..	23
Tableau 3 : Espèces végétales allochtones relevées dans la zone d'étude ..	28

Table des cartes

Carte 1 : Localisation des aires d'étude par rapport au projet à l'étude	9
Carte 2 : Localisation du réseau Natura 2000 par rapport au projet à l'étude	10
Carte 3 : Localisation des ZNIEFF par rapport au projet à l'étude.....	11
Carte 4 : Analyse diachronique de l'évolution des habitats de la zone d'étude et de ses environs proches	22
Carte 5 : Cartographie des habitats naturels à semi-naturels.....	26
Carte 6 : Cartographie des enjeux liés aux habitats naturels à semi-naturels	27
Carte 7 : Cartographie des taxons patrimoniaux avérés	32

PREAMBULE

La société MELVAN porte un projet photovoltaïque sur la commune de Issirac dans le département du Gard (30).

Dans le cadre de ce projet, elle a mandaté le bureau d'études Nymphalis afin de réaliser une expertise écologique rapide à annexer à la demande d'examen au cas par cas.

Deux écologues ont mené cette expertise en mars 2026. Celle-ci a permis :

- De caractériser les milieux naturels (caractérisation qualitative et spatiale) en utilisant les typologies européennes EUNIS 2013 et EUR28 (pour les habitats Natura 2000) ;
- D'évaluer leur état de conservation sur la base de leur composition floristique ;
- De dresser une liste d'espèces végétales et animales identifiables sur site, à la date de l'inventaire, en portant une attention particulière sur les espèces à enjeu (espèces protégées, espèces d'intérêt communautaire, espèces déterminantes ZNIEFF, espèces de listes rouges, ...)
- D'évaluer et hiérarchiser les enjeux écologiques ;
- De cartographier les éventuels habitats d'espèces protégées ou patrimoniales ;
- De proposer des recommandations pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel présent sur et aux abords immédiats de la zone de projet.

Ce rapport présente les résultats de cette expertise écologique.

PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE

1. Contexte général

La zone d'étude, d'une superficie d'environ 4,6 ha, se situe sur la commune de Issirac au sud du territoire communal, dans le Gard. La géologie locale met en évidence la présence de marnes rouges. La matrice de ces formations est ainsi calcique, si bien que la majorité des sols demeure à un pH neutre à basique.

Le relief est marqué localement avec des massifs largement dominés par des milieux naturels arborés de type chênaie verte. L'altitude moyenne de la zone d'étude se situe aux alentours de 300m. Plusieurs pistes DFCI permettent de circuler dans le secteur et quelques parcelles agricoles de prairies permanentes fauchées ou pâturées créent une mosaïque entre ces milieux ouverts et les milieux boisés. La parcelle centrale accueille un parcours de moto-cross qui serpente au milieu de pelouses piquetées d'arbres. La création de ce parcours est relativement récente, 2010.

La végétation potentielle est constituée par la chênaie méditerranéenne (chênes verts *Quercus ilex*) accompagnée de ses faciès de dégradation que sont les pelouses sèches et les garrigues. Ainsi, en l'absence de perturbations anthropiques ou naturelles (feu, pastoralisme, cultures, etc.), une chênaie s'étendrait sur l'ensemble de la zone d'étude en dehors des faciès d'érosion notamment observés au nord de la zone d'étude. Du point de vue biogéographique, la zone d'étude est intégrée au domaine catalano-provençal, à l'étage supra-méditerranéen de la région méditerranéenne.



2. Définition des aires d'étude

Trois zones d'études ont été prises en compte pour réaliser cette expertise. Ces zones d'études sont précisées ci-après et localisées sur la carte qui suit.

- **La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :**

La ZIP correspond à la zone prévisible d'implantation du projet d'environ 1,2 hectares, communiquée au démarrage de l'expertise par le porteur de projet.

- **L'Aire d'Etude Immédiate (AEI) :**

L'AEI, ou **zone d'étude** dans la suite du rapport, élargit le périmètre de 50 m autour de la ZIP en incluant les milieux naturels à semi-naturels la ZIP sur lesquels d'éventuels effets moins directs sont possibles sur des espèces non représentées au sein des emprises *sensu stricto*. Seules l'AEI et, *a fortiori* la ZIP qu'elle englobe, ont fait l'objet de prospections naturalistes. L'AEI représente environ 4,6 ha.

- **L'Aire d'Etude Eloignée (AEE) :**

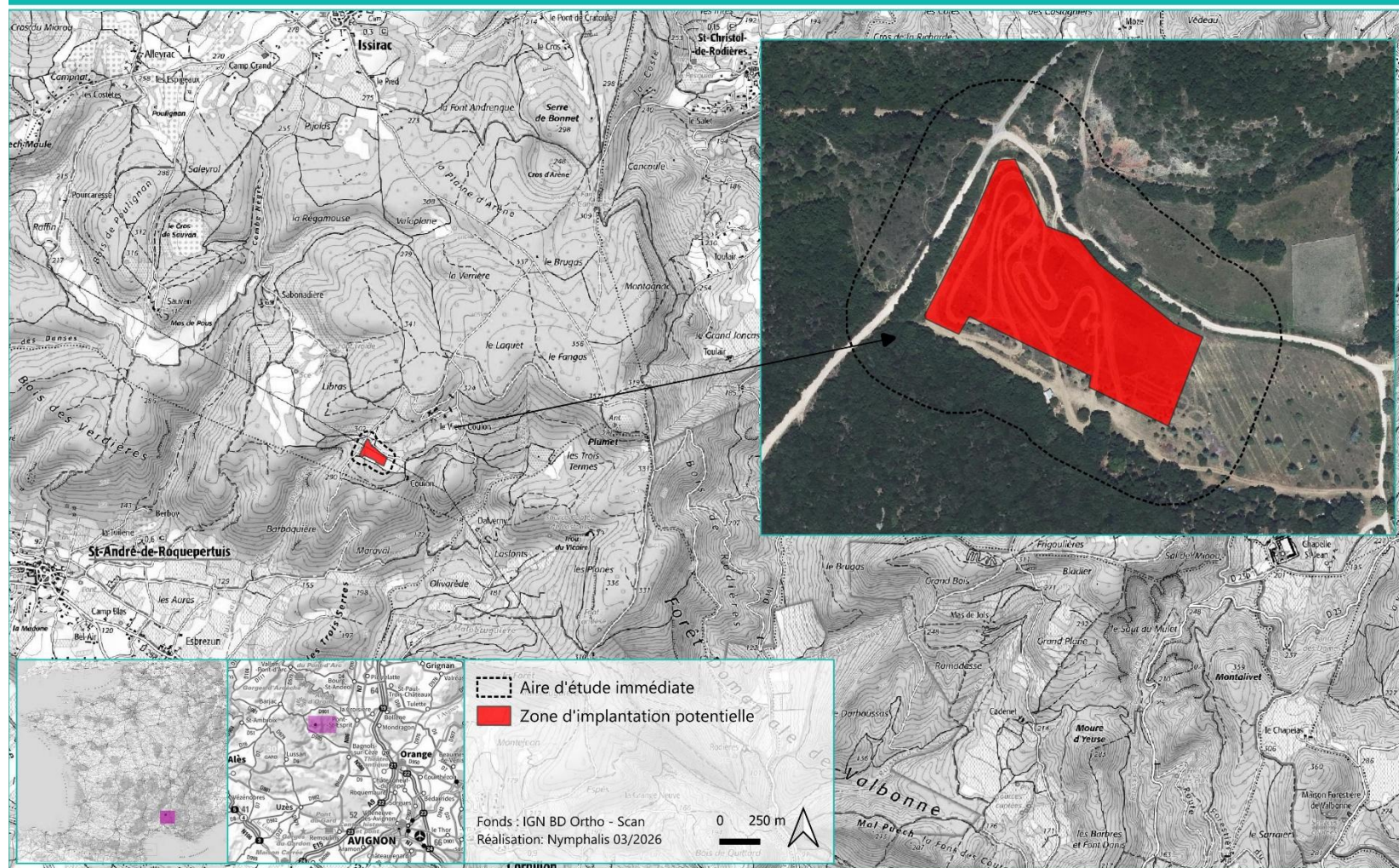
L'AEE a été définie par un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

Elle permet l'analyse des périmètres à statut singulier en matière de biodiversité et pour lesquels pourrait exister un lien écologique avec la zone d'étude, et, en conséquence, une influence notable du projet sur leur devenir ou fonctionnement.

N.B. : aucune présentation des périmètres à statut concernés par le projet n'est présentée dans cette expertise car cela est déjà réalisé par le porteur de projet dans la demande d'examen au cas par cas. Nous avons, cependant, bien tenu compte de ces zonages connus localement dans l'analyse des enjeux potentiels du site. **A noter que le site se trouve dans la ZSC Forêt de Valbonne et dans la ZNIEFF de type II Massif du Bagnolais.**

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

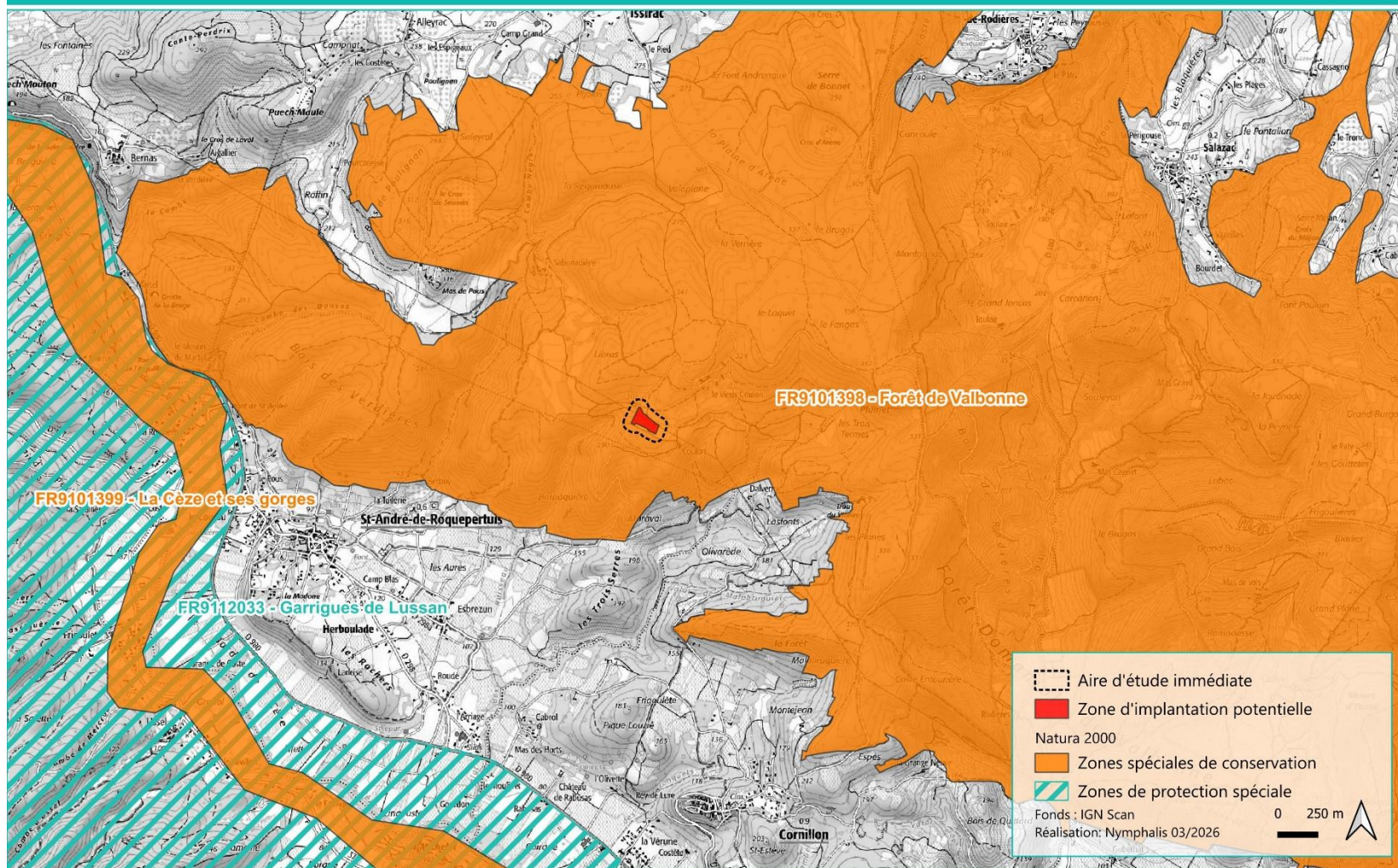
Localisation de la zone d'étude



Carte 1 : Localisation des aires d'étude par rapport au projet à l'étude

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

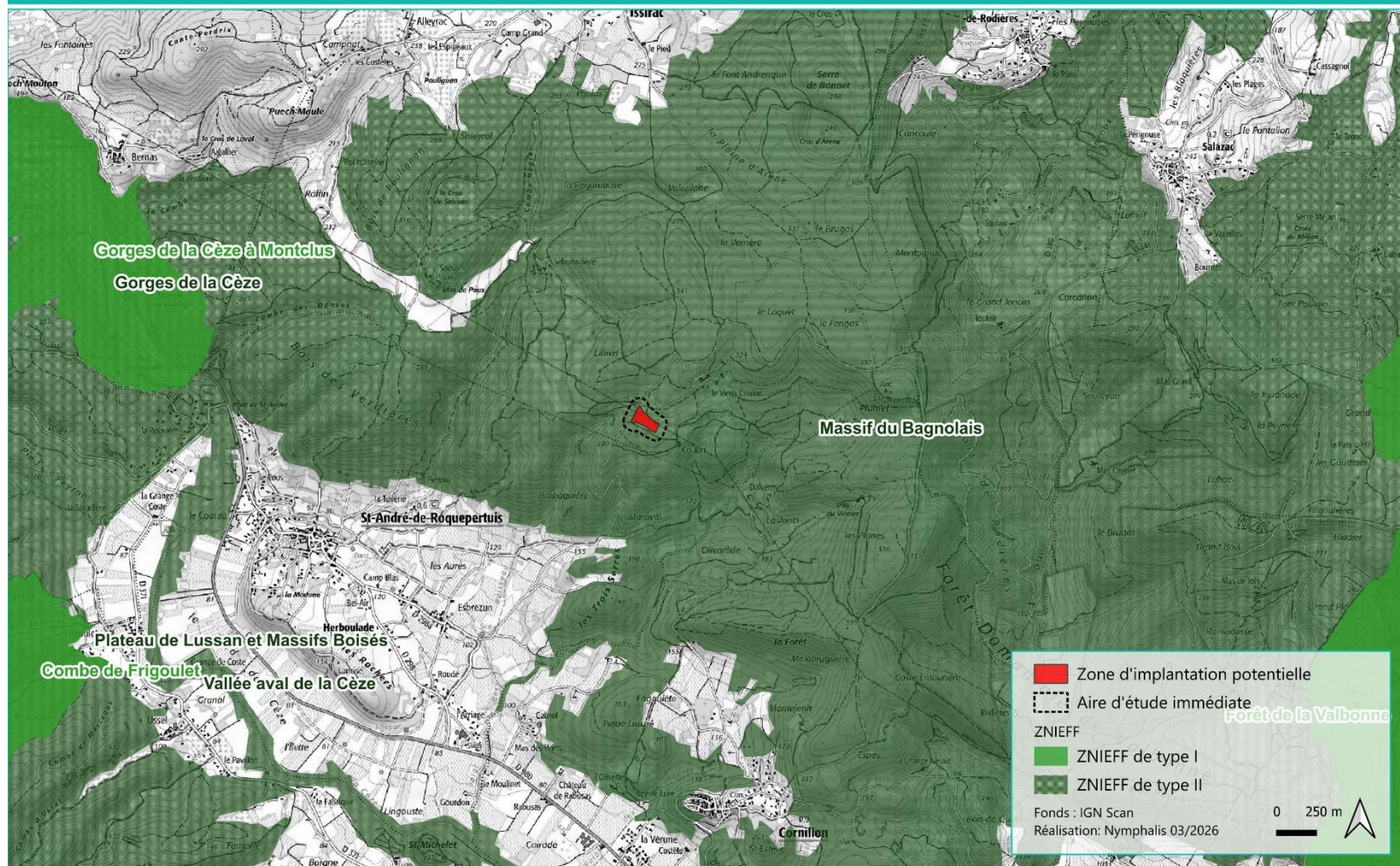
Localisation de la zone d'étude vis-à-vis des sites Natura 2000



Carte 2 : Localisation du réseau Natura 2000 par rapport au projet à l'étude

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

Localisation de la zone d'étude vis-à-vis des ZNIEFF



Carte 3 : Localisation des ZNIEFF par rapport au projet à l'étude

METHODES

1. Données bibliographiques

Les bases de données naturalistes du Système d'Information sur la Nature et les Paysages régional (SINP) ont été consultées via notamment le portail de l'atlas du SINP de l'Occitanie (<https://sinp-occitanie.fr/atlas>) ou, au niveau national, le portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces Openobs (<https://openobs.mnhn.fr/>). Ces bases communales rassemblent les données d'observations naturalistes pertinentes de nombreux porteurs reconnus au titre du SINP : bureaux d'études, conservatoires botaniques nationaux, instituts de recherche publics, ONF, CEN, OFB, associations naturalistes diverses, etc. En complément, les bases de données régionales de l'union des associations naturalistes d'Occitanie OC'nat (<https://biodiv-occitanie.fr/>) & d'associations d'Occitanie dont la LPO (<https://www.faune-occitanie.org/>) ont été consultées via l'interface de recherche par commune ou au niveau de lieux-dits. La première rassemble les données d'associations régionales pour la protection de la nature (Nature en Occitanie, Ecologistes de l'Euzière, Groupe chiroptère Languedoc-Roussillon, Tela botanica, etc.) ainsi que les données d'amateurs qui y partagent leurs données. La seconde, est assez proche et notamment issue des associations départementales de Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ; elle rassemble surtout des données pertinentes pour l'avifaune, mais aussi de plus en plus pour les autres groupes faunistiques, dont une bonne part est déjà versée vraisemblablement au SINP. Enfin, d'autres bases de données ont pu être consultées comme celle d'INaturalist, rassemblant un grand nombre d'observations dans le monde et de nombreuses données pointées précisément partout en France.

Toutes ces bases de données se recoupent et se complètent sur un site donné de la région Occitanie. Malgré les efforts de collecte unifiée des données d'observation naturalistes au niveau du SINP, force est de constater que des efforts de collaboration, avec les diverses structures porteuses de ce type de données d'observations naturalistes, demeurent à fournir. L'objectif final est de pouvoir réaliser un porter à connaissance via une seule interface, celle du

SINP national. Nymphalis est adhérent au SINP et fournit régulièrement les données d'observation de sa base de données RelObs, qu'elles soient réalisées dans un cadre professionnel ou personnel, avec l'accord des personnes concernées.

N.B. – A partir de ces diverses sources de données d'observations naturalistes relatives à l'aire d'étude élargie, **une sélection** pertinente est effectuée afin de conserver la concision du rapport et mettre en avant les données d'observations actuelles (limite d'une année) ou réalisées dans le site lui-même. La pertinence de ces observations est évaluée globalement à dire d'expert, ce dernier amalgamant plusieurs caractéristiques communes concernant les informations retenues comme :

La contemporanéité des données. Classiquement, les données d'observations antérieures à 1990 ne sont pas considérées comme « actuelles » mais comme « historiques » et, sauf exception, ne seront pas considérées ici ;

L'enjeu local de conservation de l'espèce observée. Les espèces sans enjeu de conservation ne seront pas reprises et leur écologie relative au site étudié ne sera donc pas analysée. En fait, dans le cadre formel de l'étude d'impact environnementale, l'impact de n'importe quel projet sur les populations locales de ces espèces se révélera, trivialement, être non significatif dans l'altération négative de leurs états de conservation et dynamiques démographiques ;

L'écologie de l'espèce observée. L'analyse de la concordance entre les habitats connus de l'espèce, que ce soit par la bibliographie ou par l'expérience de l'écologue de Nymphalis, et ceux représentés dans la zone potentiellement altérée par le projet, est effectuée. Les cas limites concernent le plus souvent la faune vertébrée, notamment les chauves-souris et les oiseaux, et leurs habitats peu distincts de chasse ou d'abri.

Ainsi, après ce passage au crible par l'expert, il est possible qu'aucune donnée d'observation naturaliste ne soit analysée au sein de chacun des groupes biologiques évalués dans l'expertise. **Les données étant accessibles**

à tous, la contre-expertise et la critique demeurent accessibles à tout expert naturaliste tiers.

2. Qualification des intervenants

Nymphalis a missionné plusieurs naturalistes pour cette mission, sous la coordination de **M^{me} Karine JACQUET** et **M. Jérémy JALABERT**.

Une présentation synthétique de leurs compétences est proposée ci-après :

- **M^{me} Karine JACQUET** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2003) :

Titulaire d'un doctorat en Ecologie obtenue à l'Université Montpellier II, en association avec l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, M^{me} Karine JACQUET possède plus de 20 années d'expérience dans le domaine de l'écologie appliquée. Elle intervient dans la réalisation d'études naturalistes, réglementaires et de suivis, principalement sur le groupe des oiseaux. Elle possède également des connaissances naturalistes plus générales, lui permettant d'appréhender d'autres groupes biologiques comme les insectes, les reptiles ou les mammifères.

- **M. Jérémy JALABERT** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2010) :

Titulaire d'une Licence Professionnelle « Analyses et Techniques d'Inventaires de la Biodiversité » effectuée à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (en contrat de professionnalisation), M. Jérémy JALABERT intervient dans la conduite d'expertises faunistiques, ciblant tout particulièrement les amphibiens, les reptiles et les oiseaux. Il assure également des missions d'encadrement écologique de travaux et d'Assistance en Maîtrise d'Ouvrage, et de suivis biologiques. Il a participé aux programmes LIFE « Vipère d'Orsini » et « Tortue d'Hermann » (missions de terrain) et participe à divers comités de pilotage de Plans Nationaux d'Actions (Emyde lépreuse, Cistude d'Europe, Lézard ocellé) ou

à des groupes de travail ciblés (Pélobate cultripède) en tant que coordinateur régional (Languedoc-Roussillon) de la Société Herpétologique de France.

- **M^{me} Mélanie OLIVERA** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2010) :

Titulaire d'un Master en Gestion de la biodiversité, ses compétences en écologie générale lui permettent d'intervenir sur des études à large échelle (évaluation environnementale de PLU, SCOT, etc.) mais également en tant qu'assistante à Maîtrise d'Ouvrage. Elle possède une expérience professionnelle au cours de laquelle elle a pu travailler sur de nombreux projets allant de l'étude d'impact à l'élaboration de Trame Verte et Bleue. Elle assure la cartographie, la gestion de la base de données, les analyses TVB et la cohérence générale des documents produits.

- **M^{me} Flavie RAFTON** (activité professionnelle dans le domaine de l'écologie depuis 2015)

Titulaire d'un Master en « Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité » obtenu à l'Université de Montpellier et dont la deuxième année a été réalisée en alternance, M^{me} Flavie RAFTON est spécialisée dans la botanique méditerranéenne. Elle intervient principalement dans la réalisation d'études scientifiques et techniques en ciblant la flore et les habitats naturels ainsi que dans les expertises de caractérisation et de délimitation réglementaire des zones humides. Ses années d'expérience professionnelle lui permettent aussi d'assurer l'encadrement écologique d'opérations et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

3. Méthodes d'investigation de terrain

3.1. Dates des prospections et conditions météorologiques

La date, les objectifs et les conditions météorologiques des prospections écologiques sont détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Dates et détails des prospections écologiques

DATE	INTERVENANT	OBJECTIFS	CONDITIONS METEOROLOGIQUES
24/02/2026	Flavie RAFTON	Habitats, flore	20°C, ensoleillé, vent modéré
19/03/2026	Jérémy JALABERT	Faune vertébrée	9°C à 16°C, ensoleillé, vent faible

3.2. Habitats naturels et flore

Caractérisation des habitats naturels

Les habitats naturels sont définis conventionnellement par des critères botaniques. Aussi, on désigne un habitat, en écologie, par la **communauté d'espèces végétales** qui l'habite.

C'est une méthode à la fois précise et pratique :

- Précise car le nombre d'espèces végétales est grand par rapport à d'autres groupes d'êtres vivants, donc plus à même de présenter un panel d'exigences écologiques plus large ;
- Pratique car les espèces végétales sont plus faciles à évaluer, notamment par rapport aux espèces de la faune, plus mobiles, ou aux paramètres physico-chimiques, plus techniques.

En conséquence, un habitat naturel ou semi-naturel est résumé par une végétation précise : une collection d'espèces végétales qui possèdent les mêmes exigences (microclimat, type de sol, humidité, etc.).

La zone d'étude a donc été parcourue dans son ensemble par l'écologue botaniste de Nymphalis afin d'y décrire et caractériser les habitats naturels qui y sont présents. Une cartographie synthétique des habitats a été réalisée et permet de localiser de manière claire et précise les différents habitats qui sont décrits au sein du présent rapport d'expertise.

A chaque habitat est attribuée sa correspondance au sein des **classifications européennes des habitats** les plus récentes (EUR 28 et EUNIS 2013).

La cartographie des habitats a été menée conjointement avec leur caractérisation au sein de la zone d'étude. La méthode globale consiste à lier les relevés de végétation de terrain avec les photographies aériennes sous un système d'information géographique.

L'état de conservation de ces habitats a également été analysé selon deux grands critères : leur structure (strates de végétation, qualité du biotope en termes édaphiques et hydriques) et leur fonction (composition et relations entre les êtres vivants qu'ils hébergent).

Inventaire de la flore

L'écologue botaniste de Nymphalis a procédé à un inventaire de la flore présente au sein de la zone d'étude et identifiable à la date de l'inventaire.

Cet inventaire a été, en très grande partie, déjà effectif lors de la mise en œuvre de l'inventaire des habitats naturels (voir § au-dessus). Cependant, en complément, le botaniste a focalisé toute son attention dans la recherche d'espèces végétales patrimoniales : espèces protégées, menacées ou reconnues déterminantes pour la circonscription de ZNIEFF, etc. La période n'étant pas propice à la détection de la plupart des espèces, les potentialités de présence ont été évaluées tenant compte des habitats présents et de l'écologie des éventuelles espèces concernées.

3.3. Faune

L'inventaire faunistique a été mené de la façon suivante :

- A l'ouïe pour les oiseaux, notamment les passereaux mais aussi à vue ou à l'aide de jumelles ;
- A vue pour les autres groupes expertisés, à l'aide d'une paire de jumelles à mise au point rapprochée si besoin ;

- A la recherche d'indices de présence (traces, crottes, plumes...) pour l'ensemble des groupes expertisés.

Les parcelles à l'étude de même qu'une zone d'environ 50 m autour ont été parcourues à pied lors de la prospection, dans la limite de leur accessibilité.

i A l'issue de ces inventaires de terrain, **deux listes d'espèces** observées ont été dressées, l'une pour la flore et l'autre pour la faune. Elles figurent en **annexe** du présent rapport, après un rappel des statuts pris en compte.

4. Méthode d'analyse des enjeux écologiques du site

L'objectif est de pouvoir qualifier et hiérarchiser les enjeux écologiques à l'échelle des zones d'études dans la perspective d'une prise en compte lors de la conception du projet. Cette étape est importante et doit se faire avec le plus d'objectivité possible.

Nymphalis a développé une méthode de bioévaluation du niveau d'enjeu, à deux échelles, se basant sur des références documentaires actualisées et qui se veulent, au maximum, objectives.

Nymphalis définit ainsi le niveau d'enjeu selon deux échelles spatiales :

- **Le niveau d'enjeu global**, à une échelle nationale, voire régionale, ou au sein d'une aire biogéographique donnée. **En ce qui concerne les vertébrés** et les insectes protégés, ce niveau d'enjeu global provient de **l'actualisation** (voir N.B ci-dessous) **du calcul du niveau d'enjeu issu de la méthode développée par la DREAL et le CSRPN de l'ex-région Languedoc-Roussillon** et dont les méthodes sont présentées en suivant le lien : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-outils-a24835.html>
- **Le niveau d'enjeu local**, à l'échelle de la zone d'étude.

N.B – Précisons pour l'enjeu global que depuis la parution de la hiérarchisation des enjeux en Occitanie en 2019, plusieurs facteurs utilisés dans les calculs d'enjeux ont évolué, notamment pour les oiseaux : changement des listes d'espèces ZNIEFF, parution de nouvelles listes rouges, développement de PNA, informations sur les tendances démographiques d'espèces, etc. Ces évolutions nous ont conduits à refaire les calculs d'enjeux pour certaines espèces afin de rester sur des niveaux d'enjeux pertinents. Les enjeux de certaines peuvent alors avoir été réhaussés, tandis que d'autres auront été abaissés.

Pour l'attribution du niveau d'enjeu local, Nymphalis utilise des **facteurs de responsabilité, de dynamique de population et de sensibilité/vulnérabilité (enjeu global)** qui sont pondérés par le **statut**

biologique de l'espèce et l'état de conservation de ses habitats à l'échelle de la zone d'étude.

Cet enjeu est évalué pour chaque habitat et chaque espèce selon la grille qualitative suivante, couramment utilisée notamment dans le cadre d'études réglementaires :

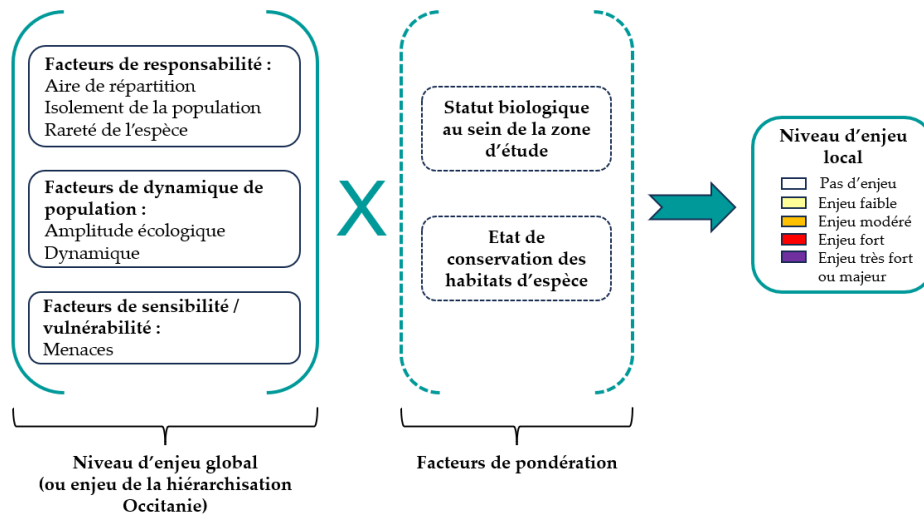
Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

N.B. – Définition de la notion d'enjeu au sein du présent rapport d'expertise :

Un enjeu est considéré comme **notable** dès lors qu'il est évalué comme se rangeant dans toute catégorie, sauf « pas d'enjeu ». Cette dernière peut également être assimilée à la catégorie « négligeable » ou « très faible » de certains experts. De cela, il découle que seules les **espèces patrimoniales** représentent logiquement un **enjeu notable de conservation**.

La **notion d'espèce patrimoniale** est précisée dans le glossaire du présent rapport. Cette notion peut être concordante ou non avec le statut de protection de l'espèce considérée.

Pour l'évaluation de l'enjeu local, la démarche proposée par Nymphalis est schématisée ci-après :



Les facteurs et modalités pris en compte dans l'analyse sont précisés ci-après :

Aire de répartition (F1) – échelle mondiale :

- Répartition micro-endémique (une région) (score 4).
- Répartition endémique (un à deux pays ou sur plusieurs régions) (score 3) ;
- Répartition sur une région biogéographique au niveau national (Méditerranéen, continental, atlantique, alpine, boréale...) mais à vaste aire mondiale (score 2) ;
- Répartition vaste : européenne, ouest-paléarctique à cosmopolite (score 1) ;

Aire de répartition (F2) – échelle nationale :

- < ou = à 2 départements (score 5) ;
- 3 à 10 départements (score 4) ;
- 11 à 25 départements (score 3) ;
- 26 à 50 départements (score 2) ;
- > à 50 départements (score 1).

Isolement de la population (F3) :

- Population isolée et sans lien écologique apparent avec d'autres populations (faible capacité de dispersion d'une population, espèce sédentaire et obstacle environnementaux au mouvement des individus) (score 5) ;
- Population isolée avec lien écologique possible avec d'autres populations (en migration notamment, espèce à forte capacité de dispersion) (score 4) ;
- Population non isolée mais en marge de son aire de répartition (score 3) ;
- Population non isolée dans une aire de répartition fragmentée (score 2) ;
- Population non isolée dans une aire de répartition continue (score 1).

Rareté de l'espèce au sein de son aire biogéographique (à définir) (F4) :

- Espèce très rare (score 4) ;
- Espèce rare (score 3) ;
- Espèce peu commune (score 2) ;
- Espèce commune à très commune (score 1).

Amplitude écologique (F5) :

- Espèce d'amplitude écologique très étroite liée à un seul type d'habitat pour se reproduire (espèce extrêmement spécialisée) (score 4) ;
- Espèce d'amplitude écologique restreinte utilisant deux à trois types d'habitats pour se reproduire (espèce hautement spécialisée) (score 3) ;
- Espèce d'amplitude écologique réduite utilisant néanmoins plusieurs types d'habitats pour se reproduire (espèce assez spécialisée) (score 2) ;

- Espèce ubiquiste ou d'amplitude écologique large utilisant un large spectre d'habitats pour se reproduire (espèce peu spécialisée) (score 1).

Dynamique de l'espèce au sein de son aire biogéographique (F6) :

- Espèce en très fort déclin (score 5) ;
- Espèce en déclin avéré (score 4) ;
- Espèce en déclin probable (score 3) ;
- Espèce stable (score 2) ;
- Espèce en augmentation (score 1).

Menaces pesant sur l'espèce (F7) :

- Ensemble des populations mondiales de l'espèce menacé (score 5) ;
- Population nationale de l'espèce menacée (score 4) ;
- Population régionale de l'espèce menacée (score 3) ;
- Population locale de l'espèce menacée (score 2) ;
- Population locale non menacée (score 1).

Le calcul dépendant de ces 7 facteurs permet d'obtenir la qualification de l'enjeu global.

Ce niveau d'enjeu global est ensuite pondéré par d'autres facteurs qui permettent de définir le niveau d'enjeu local. Ces facteurs prennent en compte le statut biologique de l'espèce au sein de la zone d'étude ainsi que l'état de conservation des habitats de l'espèce concernée. Ils sont décrits ci-après :

Statut biologique au sein de la zone d'étude :

- Présence vraisemblable ou avérée d'un biotope utilisé pendant la phase de reproduction de l'espèce (accouplement, parade, ponte, mise bas, gîte ou nidification) ou habitats d'hivernage localisés – pondération 1 ;
- Espèce non reproductrice dans la zone d'étude mais utilisant régulièrement tout ou partie de la zone d'étude durant au moins

une phase importante de son cycle de développement – pondération 0,75 ;

- Espèce non reproductrice dans la zone d'étude mais dont la présence peut y être ponctuellement notable (hivernage ou alimentation, territoire de chasse avec une activité faible) – pondération 0,5
- Espèce dont la présence n'apparaît pas liée à la présence d'habitats particuliers (erratisme, alimentation opportuniste, halte migratoire, transit, hivernage) – pondération 0

Etat de conservation ou typicité de l'habitat de l'espèce :

- Etat de conservation favorable (bon à optimal) – pondération 1 ;
- Etat de conservation défavorable altéré ou inadéquat – pondération 0,75 ;
- Etat de conservation défavorable dégradé ou mauvais – pondération 0,5.

Afin de pouvoir mener à bien cette analyse, l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces a été évalué. Il se base sur des indicateurs physiques et environnementaux pertinents en fonction du type d'habitat considéré (présence/absence d'espèces rudérales, présence/absence d'espèces nitrophiles, fermeture des habitats, ...).

Cet état de conservation est ensuite rapporté sur une échelle de gradation suivante :

Défavorable dégradé ou mauvais
Défavorable altéré ou inadéquat
Favorable : bon à optimal

Le calcul pondéré de l'enjeu de l'espèce permet alors d'obtenir le niveau d'enjeu local pris en compte sur l'aire d'étude, qui reprend le même code couleur que pour l'enjeu global :

Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

EXPERTISE ECOLOGIQUE

1. Habitats naturels

Notre expertise du site a permis de mettre en évidence cinq types d'habitats élémentaires, ainsi que les pistes et les fossés décrits avec les zones rudérales.

La zone de projet *sensu stricto* est occupée par différents faciès de pelouses à Aphyllanthe de Montpellier sur marnes rouges. Une partie de ces pelouses est dégradée par l'installation de pistes de moto-cross et des arbres exotiques y ont été plantés. L'embroussaillage de ces pelouses est limité du fait d'un entretien régulier par broyage mais quelques patches de Genêt s'y maintiennent. Deux mares creusées par le propriétaire au cours des trois dernières années sont présentes dans l'AEI, avec un régime temporaire certain et sont exemptes d'herbiers ou autre végétation aquatique. Des linéaires arbustifs marquant les limites parcellaires sont cartographiés en haies. En périphérie de la parcelle principale, le milieu est fermé avec une chênaie verte présentant des sujets relativement âgés. Ces milieux naturels et semi-naturels présentent des enjeux locaux de conservation modérés à forts.



Pelouses agrémentée de cèdres au cœur du parcours de moto-cross, dans la ZIP – 24 février 2026

Le tableau suivant propose une synthèse de ces habitats et de leurs caractéristiques principales au sein de la zone d'étude. Concernant les pelouses à Aphyllanthe, elles ne font l'objet que d'une ligne dans le tableau bien que cartographiées sous trois faciès. Deux cartographies sont également proposées en suivant : une retraçant les habitats naturels à semi-naturels et une deuxième montrant les enjeux afférents à ces habitats.

Analyse diachronique

La comparaison de l'occupation des sols entre 1950 et aujourd'hui apporte plusieurs informations qui permettent de contextualiser la richesse biologique du secteur étudié. L'observation des photographies aériennes (cf. photos ci-après) permet de mettre en évidence les principaux changements dans l'organisation du paysage local. Ces changements sont principalement :

- Une fermeture du milieu au détriment des milieux ouverts maintenus par les pratiques pastorales séculaires ;
- Un abandon de parcelles cultivées progressivement recolonisées par des milieux ouverts à semi-ouverts ;
- La mise en place de pylônes électrique de très haute tension puis d'un parcours de moto-cross et la plantation d'essences arborées exotiques.

En 1950, ainsi, le site d'étude est découpé en plusieurs petites parcelles agricoles vers l'est et des parcours pastoraux sur la partie ouest. L'installation du parcours de moto-cross a eu lieu après les années 2010. La diversité floristique et faunistique devait alors être plus élevée au cours de la seconde moitié du XXème siècle qu'actuellement.

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

Analyse diachronique de la zone d'étude entre les années 1950 (à gauche) et de nos jours (à droite)



Carte 4 : Analyse diachronique de l'évolution des habitats de la zone d'étude et de ses environs proches

Tableau 2 : Grands types d'habitats présents au sein de la zone d'étude

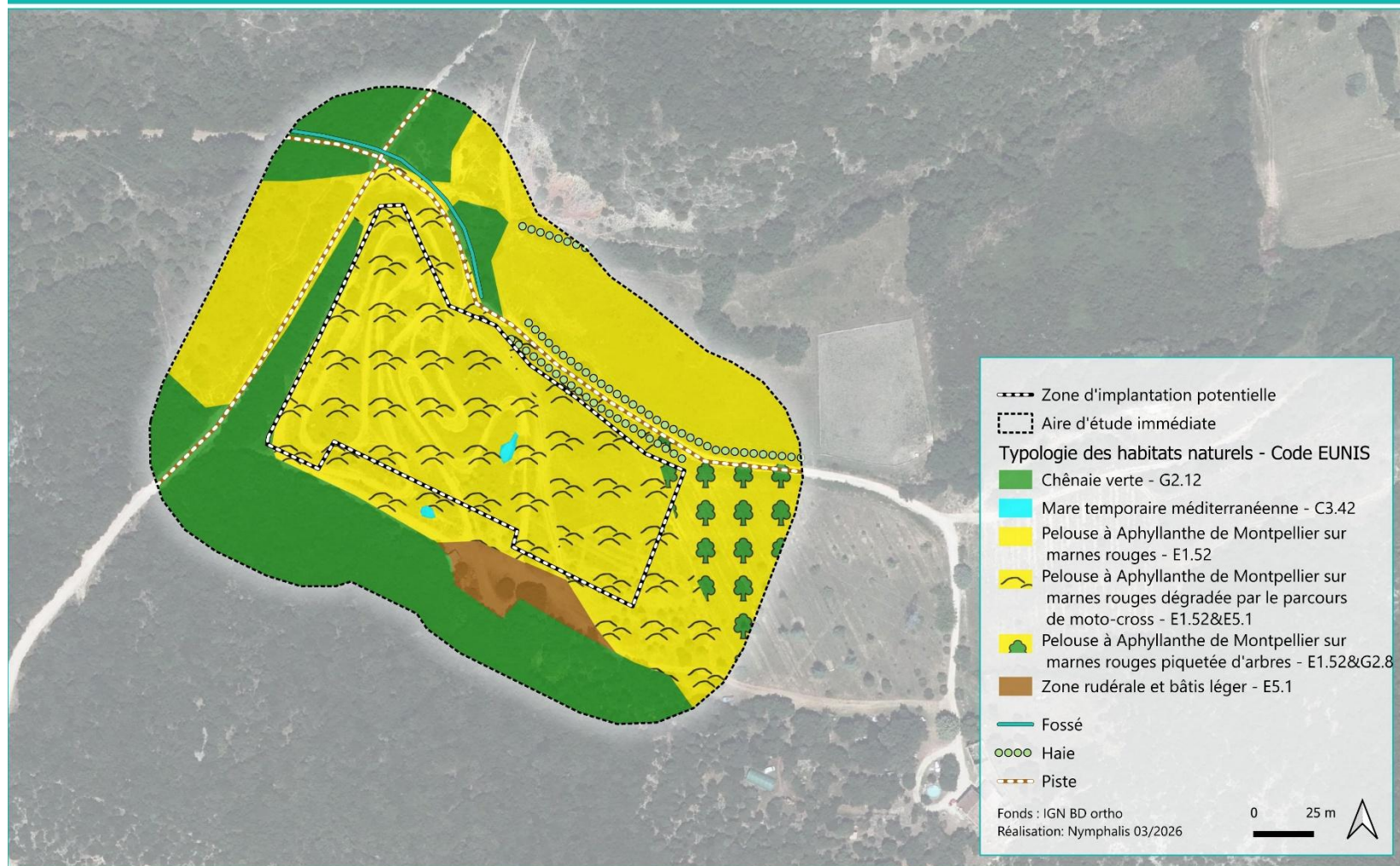
GRANDS TYPES D'HABITATS	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS – CODE EUR28)	CONTEXTE DANS LE SITE D'ETUDE	ETAT DE CONSERVATION	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
HABITATS OUVERTS HERBACES	 Pelouses à Aphyllanthe de Montpellier sur marnes rouges (E1.52), dégradées par le parcours de moto-cross (E1.52&E5.1) ou non, piquetées d'arbres (E1.52&G2.8) ou non	Ce sont des habitats ouverts dominés par des espèces végétales herbacées et notamment l'Aphyllanthe de Montpellier, le Brachypode de Phénicie et le Brome érigé, ainsi que de petits chaméphytes (petits buissons du type Badasse, cistes, etc.). Le substrat marneux offre des conditions édaphiques exigeantes, en effet, il peut être saturé en eau l'hiver – c'est notamment le cas cette année avec un hiver particulièrement pluvieux – et un assec estival intense. Leur physionomie est marquée par un aspect steppique avec une strate herbacée discontinue à plages de sol nu notamment au niveau de faciès d'érosion comme observé au nord de la zone d'étude. Une colonisation par des formations de fourrés est aussi constatée avec la présence de patches de Spartier ou encore de Prunellier dont le développement est limité par un entretien mécanique ou par pâturage. Ces pelouses, d'extension limitée en Europe occidentale avant le néolithique (agriculture, élevage), se sont propagées et maintenues sous l'impulsion d'un pastoralisme extensif persistant sur de longues périodes. Cet habitat est une co-construction entre L'Homme et la Nature, par l'intermédiaire des animaux d'élevage. Ces pelouses revêtent une grande importance pour le maintien de nombreuses espèces méditerranéennes originales. Ce type d'habitat est encore bien représenté à l'échelle du paysage local. Cependant, en l'absence de gestion pastorale ou mécanique, une fermeture lente mais inexorable est vraisemblable. Cette fermeture est d'autant plus lente que la récurrence des feux est importante ou que le substrat est aride et oligotrophile. Cet habitat est altéré à dégradé notamment lorsqu'il est piqueté d'arbres et depuis la mise en place du parcours de moto-cross. Son enjeu local de conservation varie donc suivant l'état de conservation, il est évalué faible à modéré. Surface occupée [ha] : 1,1 ha de pelouses ; 1,8 ha de pelouses dégradés par le parcours de moto-cross et 0,3 ha de pelouses piquetées d'arbres.	ALTERE A DEGRADE	FAIBLE A MODERE
HABITAT ANTHROPIQUE		Cet habitat anthropique se caractérise par une absence de végétation ou la présence d'espèces floristiques rudérales très communes et adaptées aux perturbations liées à la fréquentation par exemple. Cet habitat est dégradé et ne présente aucun enjeu local de conservation. Surface [ha] : 0,1	DEGRADE	NUL

GRANDS TYPES D'HABITATS	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS – CODE EUR28)	CONTEXTE DANS LE SITE D'ETUDE	ETAT DE CONSER- VATION	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	Zones rudérales, bâtis léger, pistes et fossés (E5.1)			
HABITATS BOISES	 Chênaie verte (G2.12 - 9340)	Cet habitat constitue la strate boisée naturelle qui s'est développée depuis des siècles sur substrats xériques filtrants au niveau des collines et piémonts de la région méditerranéenne française. Il se présente souvent sous forme d'un taillis homogène et de faible hauteur (4-8 mètres). Les futaies sont très rares. Les peuplements anciens à longue continuité forestière (forêts sub-primaires) sont quasiment inexistantes, très localisés à certains massifs au sein desquels ils représentent alors un habitat pour des espèces à enjeu exceptionnel, souvent des espèces de coléoptères forestiers devenues rarissimes en Europe occidentale. Habitat en progression suite à la déprise pastorale de ces cinquante dernières années. Cet habitat est caractérisé par sa pauvreté et son homogénéité floristiques. La strate arborescente est constituée presque uniquement de Chêne vert <i>Quercus ilex</i>, souvent accompagné de chênes blancs <i>Quercus pubescens</i>. Les espèces herbacées et buissonnantes représentées sont des espèces héliophiles sciatolérantes plutôt que des espèces typiquement forestières. Au vu de l'âge de ce boisement, de sa structure et de sa composition floristique, il est rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9340 – Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>. L'état de conservation est favorable localement avec une augmentation des surfaces de cet habitat depuis l'abandon des pratiques pastorales. Son enjeu local de conservation est modéré. Surface occupée [ha] : 1,3 ha	FAVORABLE	MODERE
	 Haie (FA.)	Les haies sont des formations arbustives à arborées linéaires qui sont généralement localisées en bordure de parcelles. La composition floristique se rattache aux chênaies vertes pour les haies les plus anciennes (notamment à l'ouest) et aux fourrés pour les haies les plus récentes. L'état de conservation de ces haies est altéré notamment par un entretien et leur enjeu local de conservation est faible. Linéaire occupée [m] : ~ 250	ALTERE	FAIBLE

GRANDS TYPES D'HABITATS	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS – CODE EUR28)	CONTEXTE DANS LE SITE D'ETUDE	ETAT DE CONSER- VATION	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
HABITAT HUMIDE	 Mare temporaire méditerranéenne (C3.42 – 3170*- ZH)	Il s'agit de deux dépressions créées pour le drainage du parcours de moto-cross. Leur mise en eau est temporaire, généralement en saison froide et jusqu'au milieu du printemps. Aucune espèce floristique particulière n'a été observée en raison de la précocité de l'inventaire et de l'aspect récent de leur création. La végétation amphibie de ces habitats est très spécifique. Plus généralement, elle profite de conditions hydrologiques particulières pour se développer. En effet, la germination de ces espèces spécialisées est soumise à l'existence d'une période d'inondation temporaire obligatoire d'un substrat oligo- à mésotrophe minéral à peu organique. Par ailleurs, les populations des espèces spécialistes des mares temporaires méditerranéennes subissent des fluctuations interannuelles d'abondance considérables, en rapport avec les variations interannuelles importantes des pluies méditerranéennes. Ainsi, le volume de la banque de graines, indétectable sans analyse pédologique, ainsi que la durée de vie de ces dernières, sont les véritables moteurs de la démographie des populations existant localement. En d'autres termes : l'habitat peut ne pas être détecté par une expertise classique à vue, sur un site où il persiste néanmoins au sein de la banque de graines du sol. Le caractère humide de l'habitat ne pourra être vérifié qu'avec une analyse pédologique. Deux autres mares sont présentes à l'est, hors zone d'étude, et accueillent des communautés végétales de mares temporaires. Ces mares forment alors un réseau et peuvent permettre une végétalisation des mares récentes depuis les mares plus anciennes et naturelles. En fonction des communautés végétales présentes au sein de la zone d'étude, cet habitat peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 3170*. Son état de conservation est dégradé et son enjeu local est modéré à fort. Surface occupée [m²] : 80 m² répartis en deux mares	DEGRADE	MODERE A FORT

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

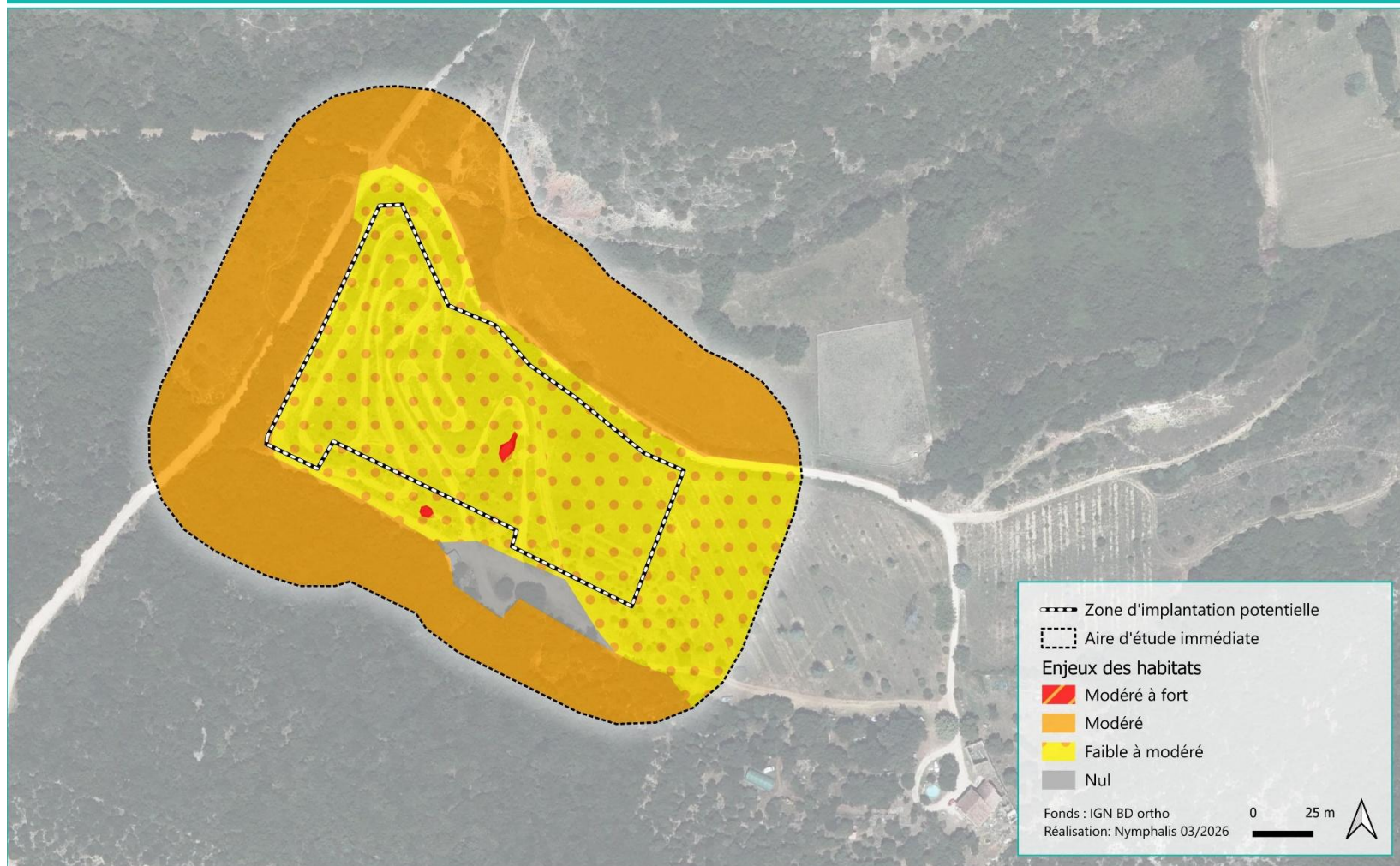
Caractérisation des habitats naturels au sein de la zone d'étude



Carte 5 : Cartographie des habitats naturels à semi-naturels

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

Enjeux relatifs aux habitats naturels au sein de la zone d'étude



Carte 6 : Cartographie des enjeux liés aux habitats naturels à semi-naturels

2. Flore

Une liste de **61 espèces végétales** a été dressée (cf. liste en annexe) à l'issue de la prospection naturaliste effectuée en février 2026.

La zone d'étude est en partie altérée par la mise en place d'un parcours de moto-cross. Un entretien mécanique permet de maintenir le milieu ouvert mais altère aussi l'état de conservation de certains habitats. Ainsi, la qualité du peuplement végétal est faible, essentiellement constitué par le fonds d'espèces classiques du domaine catalano-provençale de la région méditerranéenne.

La diversité floristique est ainsi logiquement assez faible du fait de la faible surface inventoriée, du type d'habitats en place et de la date d'inventaire précoce et, donc, défavorable à la détection d'une grande partie des espèces végétales de ce type de biotopes.

2.1. Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'est apparue sur la commune de Issirac lors de l'analyse bibliographique.

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors de l'inventaire. En lien avec les habitats présents au sein de la zone d'étude et en tenant compte des données bibliographiques disponibles concernant d'éventuelles observations contemporaines proches, aucune espèce patrimoniale n'est attendue dans la zone d'étude.

2.2. Espèces à statut particulier

Nous avons répertorié cinq espèces allochtones qui apparaissent comme naturalisées dans la zone d'étude. Elles sont listées au sein du tableau suivant avec leur statut « d'invasivité ».

Tableau 3 : Espèces végétales allochtones relevées dans la zone d'étude

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	STATUT*
<i>Cedrus atlantica</i> (Endl.) Manetti ex Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	LRN(NA),INV(FR)
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes	LRN(LC), INV (FR)
<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb, 1967	Prunier amandier	LRN(NA),INV(FR)
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	LRN(LC), INV (FR)
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie	LRN(NA),INV(FR)

*voir signification des abréviations au § 4 de l'annexe

En couleur : espèce effectivement reconnue comme invasive en région Occitanie Catégories : **Modérée, Majeure** (selon Cottaz & Dao, 2020)

Quatre de ces espèces allochtones naturalisées sont considérées comme effectivement invasives. Le Cèdre de l'Atlas a été planté pour l'ornement et de nombreuses germinations ont été observées dans les pelouses à Aphyllanthe. Concernant les autres espèces invasives, elles sont dispersées en bordure de piste ou au niveau de milieux rudéraux.



Pied desséché de Lampourde avec fructification au niveau du parcours de moto-cross, dans la ZIP – 24 février 2026

3. Faune

La zone d'étude s'avère relativement attractive à plusieurs groupes faunistiques, en lien avec la présence de faciès de pelouses xériques, certes dégradés par l'activité moto-cross qui y est exercée depuis plusieurs années. Ce terrain privé fait l'objet de débroussailllements annuels permettant depuis des décennies un entretien des milieux ouverts disponibles dans une matrice paysagère largement dominée par la yeuseraie.

En résulte donc une hétérogénéité paysagère susceptible de favoriser l'expression de quelques cortèges d'espèces diversifiés, d'autant que deux surcreusements ont été effectués pour drainer les eaux pluviales, générant des mares temporaires (pour l'heure sans herbiers caractéristiques).

Toutefois l'inventaire faunistique n'a été conduit qu'en mars 2026, période qui ne permet l'observation que de certains taxons assez précoces ou sédentaires, tandis que le potentiel écologique du secteur serait davantage apprécié entre avril et juillet. Cette seule sortie dédiée à la faune permet néanmoins d'apprécier les milieux rencontrés afin d'évaluer leur potentialité d'accueil pour la faune, et plus particulièrement pour des espèces patrimoniales.

Les insectes

Aucune espèce d'insecte n'a pu être relevée lors de la prospection. Pour autant, deux espèces d'insectes d'intérêt communautaire sont connues dans la ZSC Forêt de Valbonne, périmètre dans lequel s'insère la zone inventoriée : le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* et le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*. Il s'agit de coléoptères saproxylophages le plus souvent rencontrés sur des chênes. Ici, les chênes verts sont souvent de faible diamètre mais dans la formation de matorral, certains spécimens un peu plus gros pourraient abriter ces taxons. Un enjeu local faible est attribué aux deux espèces qui demeurent relativement communes.

Les habitats herbacés constituant la zone d'étude sont relativement relictuels et enclavés par des boisements, aussi la présence potentielle de la

Magicienne dentelée *Saga pedo* et de la Zygène cendrée *Zygaena rhadamanthus* semble peu probable ici.

Les amphibiens

Quatre espèces d'amphibiens ont été détectées localement, mais une seule est avérée dans la ZIP : le Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus*. Les deux mares créées par le propriétaire trois ans auparavant, permettent à ce petit anoure de s'y reproduire, en lien avec son caractère pionnier lui permettant de coloniser des pièces d'eau temporairement en eau. Trois autres espèces ont été détectées à environ 300 m de la ZIP, dans des pièces d'eau temporaires également mais davantage alimentées par des résurgences locales : la Salamandre tachetée *Salamandra salamandra terrestris*, la Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus* et le Crapaud calamite *Epidalea calamita*. Ce dernier pourrait aussi fréquenter l'AEI en phase terrestre et en reproduction, tandis que la Salamandre tachetée est davantage inféodée aux boisements locaux. Ce cortège revêt un enjeu local faible, à nul (Grenouille rieuse).



Exemple de mare dans la ZIP accueillant plusieurs têtards de Pélodyte ponctué en mars 2026

Les reptiles

La zone d'étude est globalement favorable aux reptiles, au moins en chasse, tandis que quelques fourrés épars peuvent constituer des gîtes temporaires. La plupart des gîtes disponibles sont situés à l'extérieur de la ZIP (terriers, murets, souches). Deux espèces ont été détectées en mars 2026 dans l'AEI et ses abords : le Lézard catalan *Podarcis liolepis* (enjeu modéré) et le Lézard à deux raies *Lacerta bilineata*. Les habitats disponibles suggèrent la potentialité de présence probable de quelques espèces connues localement à enjeu modéré, et notamment le Seps strié *Chalcides striatus* et la Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus*. De manière générale, la ZIP et l'AEI revêtent une sensibilité modérée pour ce groupe taxonomique (à faible dans les boisements de chênes).



Mâle de Lézard à deux raies en timide héliothermie dans l'AEI, mars 2026

Les mammifères

Mis à part des indices de présence du Sanglier *Sus scrofa* aucune autre espèce de mammifères n'a été mise en évidence. Une espèce protégée à enjeu faible peut être attendue ici : la Genette commune *Genetta genetta*. L'espèce est essentiellement attendue en chasse dans l'AEI.

Quant aux **chiroptères**, aucun gîte rupestre ou arboricole n'est attendu dans l'AEI, toutefois les lisières et les espaces ouverts sont propices à la chasse et au transit de plusieurs espèces connues localement, avec un enjeu local considéré comme faible à modéré à maxima. Les taxons potentiellement présents en chasse et transit sont notamment les suivants : Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, Sérotine commune *Eptesicus serotinus*, Vespère de Savi *Hypsugo savii*, Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*, Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*, Oreillard gris *Plecotus austriacus*, Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*, Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* et Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*.

Les oiseaux

Une liste de 17 espèces d'oiseaux (cf. annexe) a été dressée lors de la prospection du 19 mars 2026, avec bon nombre d'espèces qui gravitent autour de l'AEI dans les fourrés et les lisières de boisements, ou dans le matorral plus dense. Citons pour exemple le Pic vert *Picus viridis*, la Grive draine *Turdus viscivorus*, le Geai des chênes *Garrulus glandarius* ou la Mésange charbonnière *Parus major* parmi les espèces contactées.

A l'échelle de la ZIP et des pelouses sèches relictuelles colonisées par le Genêt d'Espagne et le Cèdre de l'Atlas notamment, très peu d'espèces y ont été relevées. On note la présence de deux espèces à faible enjeu local dans ce type de formations : la Fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala* et l'Alouette lulu *Lullula arborea*.

Dans l'AEI, les espaces arborés couplés à des secteurs plus ouverts pourraient abriter des espèces patrimoniales en reproduction, comme des espèces de fringilles ou potentiellement deux espèces de fauvettes migratrices et non présentes à cette période de l'année : la Fauvette passerinette *Curruca cantillans* et la Fauvette orphée *Curruca hortensis*. Cette dernière revêt un enjeu modéré.

De même, le site pourrait accueillir l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*, espèce migratrice (enjeu local faible) aux mœurs nocturnes qui

recherche des espaces alternant milieux ouverts et zones arboricoles pour s'installer.

En ce qui concerne les rapaces, précisons qu'aucune reproduction d'espèce n'est attendue sur zone. On note la présence du Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* en chasse dans l'AEI en mars 2026. A une échelle plus large (massif du Bagnolais) la nidification de plusieurs rapaces est probable, avec un potentiel de chasse de certaines espèces dans l'AEI, bien que l'intérêt du site soit largement dilué en lien avec les vastes territoires de chasse des taxons potentiellement attendus (notamment Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*). Des enjeux faibles sont pressentis sur les rapaces en chasse occasionnelle dans l'AEI.



Faucon crécerelle en chasse dans l'AEI, mars 2026

Projet photovoltaïque sur la commune d'Issirac (30)

Localisation des observations d'espèces à enjeu au sein de la zone d'étude



Carte 7 : Cartographie des taxons patrimoniaux avérés

4. Synthèse des enjeux

Bien que la zone étudiée soit de faible emprise, elle présente une physionomie de milieux en mosaïque pouvant être attractive pour la biodiversité. Elle se compose d'habitats naturels ayant des enjeux intrinsèques et correspondant possiblement à des habitats d'espèces patrimoniales, notamment parmi la faune. Des enjeux écologiques ont, ainsi, pu être mis en avant en tant que potentialité dans cette expertise.

Par groupe biologique et tenant compte de l'analyse écologique réalisée sur le site, nous pouvons retenir que :

- Deux habitats semi-naturels justifient d'enjeux modérés à forts localement : la mare temporaire méditerranéenne (C3.42 – 3170*- ZH), la chênaie verte (G2.12 – 9340) et les pelouses à Aphyllanthe de Montpellier sur marnes rouges (E1.52) ;
- **Aucune espèce végétale patrimoniale** n'a été observée ou n'est attendue ;
- **Deux espèces patrimoniales d'insectes** peuvent être attendues au niveau des boisements alentours : le Grand capricorne et le Lucane Cerf-volant (enjeux faibles) ;
- **Quatre espèces d'amphibiens** sont avérées localement dont deux peuvent se reproduire dans les mares disponibles au sein de l'AEI : le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite (faibles enjeux). Leur présence en phase terrestre dans l'AEI est attendue, à l'inverse des autres taxons recensés (Salamandre tachetée et Grenouille rieuse) ;
- **Les enjeux herpétologiques** sont considérés comme modérés avec deux espèces avérées : le Lézard catalan (enjeu modéré) et le Lézard à deux raies (enjeu faible). Les pelouses sèches et les fourrés alentours pourraient accueillir au moins deux autres espèces à enjeu modéré (Seps strié et Couleuvre de Montpellier) ;
- **Concernant l'avifaune, des enjeux modérés** peuvent être mis en avant sur quasiment l'ensemble de l'aire d'étude, les pelouses et fourrés pouvant servir à la reproduction d'espèces assez communes

(enjeux faibles comme la Fauvette mélanocéphale et l'Alouette lulu) tandis que le matorral ceinturant le site augmente l'hétérogénéité globale du secteur et pourrait convenir à d'autres espèces patrimoniales nicheuses à enjeu faible à modéré (Fauvettes passerinette et orphée, Engoulevent d'Europe) ;

- **Pour les mammifères**, des enjeux locaux faibles sont globalement attendus avec la Genette d'Europe et plusieurs espèces de chiroptères uniquement en chasse et en transit.

INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

1. Incidences potentielles du projet

Le projet a une emprise assez réduite, ~1,23 ha, mais il prend place sur des milieux naturels qui sont fonctionnels pour plusieurs groupes taxonomiques.

Or, l'implantation des pistes internes et externes, ou encore les postes et citerne, vont automatiquement grever des surfaces de pelouses sèches de l'ordre de quelques centaines de m² au moins. De même, la mise en place des tables de panneaux peuvent nécessiter des opérations de terrassement/décapage qui seraient alors préjudiciables pour les pelouses déjà dégradées à l'heure actuelle ; ces étapes dans la phase chantier peuvent altérer durablement les pelouses sèches présentes. Si cela ne touche qu'une part infime de ces milieux à l'échelle du massif dans lequel s'insère le projet, notamment pour les espaces de matorrals, cela représente tout de même une perte/altération d'habitats fonctionnels pour quelques espèces faunistiques totalement ou partiellement dépendantes de ces milieux ouverts. En ce sens, des impacts notables faibles peuvent être attendus pour certaines espèces.

Au sud, une partie des OLD (coupe à blanc) va supprimer quelques arbustes épars et tout au plus un dizaine de ligneux, avec un léger retrait de la lisière actuelle ; le reste des OLD sera soumis à un débroussaillage induisant la conservation stricte des arbres et la suppression du sous-bois (très limité ici, seulement quelques pieds de Fragon petit-houx pour l'essentiel). La mise en place des OLD est considérée comme très faiblement impactante ici, d'autant qu'elle peut garantir le maintien d'espaces très ouverts sur plusieurs décennies.

Quant à la perte possible d'habitat d'alimentation pour la faune locale (oiseaux et chiroptères notamment), elle ne peut être avancée que comme un impact très faible, tenant compte de la superficie concernée par rapport aux nombreux milieux propices alentour.

La destruction de ces habitats lors du chantier peut engendrer un risque de destruction d'individus non négligeable, notamment parmi la faune

patrimoniale, si les travaux interviennent durant la période de reproduction (atteinte possible sur des adultes, des pontes ou des phases juvéniles), ou durant la période hivernale (cas d'individus de reptiles enfouis au sol par exemple). Le fait que plusieurs espèces patrimoniales à enjeu faible à modéré, soient potentielles sur zone fait attendre cet impact de destruction d'individus comme faible à modéré pour plusieurs espèces d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.

A noter que le plan de masse du projet prend place sur deux mares ; elles seraient alors placées sous panneaux, avec un effet d'ombrage et même un risque de comblement. Même si ces mares ont été creusées récemment, la présence d'amphibiens et l'évolution possible de ces pièces d'eau vers des mares temporaires méditerranéennes suggèrent un impact modéré à minima.



Plan de masse du projet (Melvan, 2026)

Conclusions sur les impacts bruts vraisemblables et potentiels :

Les incidences globales du projet pourraient être faibles à modérées, surtout quant au risque de destruction d'individus d'espèces protégées / patrimoniales en phase travaux. La perte/altération d'habitats induit un impact faible considérant les possibilités de replis des espèces dans les autres faciès de pelouses et de milieux ouverts à semi-ouverts non dégradés localement. Des mesures d'atténuation d'impact sont recommandées pour limiter ces impacts.

Remarque importante concernant Natura 2000 : le projet prend place dans la ZSC FR9101398 « Forêt de Valbonne » mise en avant pour plusieurs habitats d'intérêt communautaire dont les forêts à Chêne vert et les deux espèces de coléoptères potentielles (Lucane et Grand capricorne). Au regard de la très faible emprise des OLD nécessitant la coupe de quelques arbres, l'état de conservation de cet habitat (yeuseraie) et des populations de ces coléoptères ne saurait être remis en cause par la mise en place de ce projet.

2. Mesures prises dans le cadre du projet

Le projet présente des impacts possiblement notables sur des habitats naturels et des espèces patrimoniales de faune.

Dans un premier temps, le design du projet peut être revu pour **éviter totalement les deux mares** qui sont concernées par des modules. Cette mesure d'évitement supprimerait totalement le risque de destruction d'individus d'amphibiens (Pélodyte ponctué, Crapaud calamite) en reproduction. Il est aussi recommandé de bien **baliser les emprises du chantier** pour ne pas générer de débordement autour et, ainsi, une dégradation involontaire des espaces naturels mitoyens. Les zones de stockage nécessaires au chantier devront également prendre place sur l'emprise même du projet ; à défaut, une zone devra être convenue avec un écologue.



Plan de masse final évitant les deux mares visibles en bleu (Melvan, 2026)

Une mesure d'atténuation d'impact est également possible et porte sur la nécessité de limiter les risques de destruction d'individus. Ainsi, il est nécessaire de respecter un **calendrier d'intervention au démarrage des travaux**. Les travaux de coupe de la végétation devront ainsi avoir lieu uniquement entre octobre et mi-novembre, tandis que les travaux de terrassement devront être réalisés dans la continuité temporelle. Au-delà de ces travaux plus « lourds », car plus impactant sur le milieu naturel, le chantier pourra se poursuivre sans contrainte calendaire. Il sera, en revanche, important de ne pas stopper le chantier sur plusieurs semaines, car cela pourrait conditionner la colonisation de la zone par des espèces pionnières et, ainsi, un risque accru de destruction d'individus au redémarrage du chantier. Cela est moins vrai en hiver où moins de contraintes sont à attendre.

Cette mesure de calendrier permet d'éviter tout risque de destruction d'individus d'oiseaux mais un risque non nul demeure pour les reptiles,

bien qu'il puisse être qualifié de faible à très faible en l'absence de gîtes patents dans la ZIP. Pour atténuer encore le risque de destruction d'individus et d'altération des habitats, il est recommandé de **limiter les opérations de terrassement** au strict nécessaire et si la topographie l'impose, ce qui n'est peut-être pas si indispensable au regard de la configuration du site. Par ailleurs, un **plan de circulation en phase chantier** serait nécessaire afin de bien conserver, dans l'enceinte clôturée, des espaces non impactés par les engins de chantier même lors de la mise en place des tables et modules. Cette mesure permettra de conserver au maximum la banque de graine et de favoriser la reprise de la végétation spontanée dans la centrale, qui par ailleurs conservera selon le plan de masse des espaces de pelouses non équipés.

En plus de ces mesures, une mesure dite d'accompagnement est importante. Il s'agit de **l'encadrement du chantier par une structure écologue**. La structure aura à charge non seulement de vérifier le bon respect des différentes mesures prises (balisage des emprises, mise en défens des mares, calendrier) mais servira également de conseils tout au long du chantier, même si son intervention sera surtout importante au démarrage. Elle veillera à ce qu'aucun nouvel impact ne soit mis à jour du fait du chantier, notamment tenant compte des enjeux écologiques présents dans ces milieux naturels. A cela s'ajoute la nécessité de sensibiliser les entreprises retenues sur le chantier et, surtout, les intervenants présents. Nous recommandons la réalisation de passages mensuels sur la durée totale du chantier, excepté au démarrage où un travail un peu plus important est nécessaire pour vérifier le balisage et pour sensibiliser les intervenants du chantier (passages hebdomadaires à bimensuels).

A noter aussi qu'en phase de fonctionnement, il est possible que l'entretien de la strate herbacée soit assuré par le cheptel ovin du propriétaire (5 têtes au maximum). Ce cheptel permettrait, sans occuper l'enceinte clôturée toute l'année (autres secteurs de repli dans les environs immédiats), d'**assurer une charge pastorale relativement équilibrée** et de maintenir les pelouses dans

un état de conservation globalement favorable, en évitant tout effet de surpâturage.

Conclusion

En l'absence d'inventaire sur des périodes optimales que sont le printemps et l'été, l'analyse portée ici considère des potentialités de présence d'espèces patrimoniales et protégées sur l'aire d'étude, certaines étant déjà avérées. Toutefois, considérant la très faible surface du projet qui prend place dans un secteur dégradé depuis plusieurs années par l'activité de moto-cross, et tenant compte des mesures pouvant être mises en place par le porteur de projet, **les effets prévisibles résiduels pourraient être ici qualifiés de non notables** (très faibles à l'échelle des populations et des habitats occupant le massif communal à supra communal).

Annexes

1. Ressource documentaire

Arthur, L. Arthur, L. & Lemaire, M. 2015. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthenope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2e éd., 544 p.

Bellmann, H. & Luquet, G. 2009. Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Delachaux & Niestlé. 383 p.

CEREMA Centre est. 2018. Evaluation environnementale. Guide d'aide à la définition des mesures ERC. Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable. Ministère de la transition écologique et solidaire. 134 p.

Cottaz C., Dao J. & Hamon M., 2021. Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP). 50 p + annexes

Defaut, B. 1999. La détermination des Orthoptères de France. Edition à compte d'auteur. 83p.

Dubois, Ph.J., Le Marechal, P., Oliosio, G. & Yesou, P. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux & Niestlé, Paris. 560 p.

Geniez, P. & Cheylan, M. 2012. Les Amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et des régions limitrophes. Atlas biogéographique. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Collection Inventaires et biodiversité. 448 p.

GOR & LPO Occitanie (Coord.). 2024. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Occitanie. Perpignan. 20pp.

Issa N. & Y. Muller. 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. Delachaux et Niestlé. 2 volumes. 1 408 p.

Lafranchis, T. 2014. Papillons de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Diatheo. 351 p.

Lang I., C. Gilliot, O. Scher, L. Pontcharraud & D. Marc. 2023. Création d'une liste régionale catégorisées d'espèces exotiques envahissantes et pistes d'utilisation pour les gestionnaires d'espaces naturels. *Naturae* 2023(7) : 97-127.

Louboutin B., Jaulin S., Charlot B. & Danflous S. (coord.), 2019. Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères et Zygènes d'Occitanie. Rapport d'évaluation. OPIE, CEN MP & CEN LR, Montferrier / Lez : 304 pp.

Louvel, J., Gaudillat, V. & Poncet, L. 2013. *EUNIS, European Nature Information System*, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris. 289 p.

Sutherland, W.J., Newton, I. & Green, R.E.. 2004. *Bird Ecology and Conservation*. Oxford University Press. 386 p.

TAXREF [Eds] 2024. *TAXREF v17.0, référentiel taxonomique pour la France*. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN-IRD), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Archive de téléchargement contenant 8 fichiers générés le 10 janvier 2024. <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/taxref/17.0/menu>

Tison, J.-M. & de Foucault, B. (coords). 2014. *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

UICN France, FCBN & MNHN. 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Dossier électronique. Téléchargeable à l'adresse : <https://uicn.fr/liste-rouge-flore/>

UICN France, OPIE, SEF & MNHN. 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Rhopalocères de France métropolitaine. Dossier électronique. Téléchargeable à l'adresse : http://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/FR/Rhopaloceres_Metropole_2012

UICN France, SHF & MNHN. 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Dossier électronique. Téléchargeable à l'adresse : <https://uicn.fr/liste-rouge-reptiles-amphibiens/>

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Dossier électronique. Téléchargeable à l'adresse : https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf

UICN France, SFEPM, ONCFS & MNHN. 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Dossier électronique. Téléchargeable à l'adresse : <https://uicn.fr/liste-rouge-mammiferes/>

UICN France, MNHN, OPIE & SFO. 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris. France.

Source des données d'observations naturalistes :

Atlas de la faune et de la flore d'Occitanie (OC'Nat) : <https://biodiv-occitanie.fr/>

Atlas du SINP de l'Occitanie : base de données sur la faune et la flore de la région : <https://sinp-occitanie.fr/atlas/>

Faune-Occitanie : portail de données naturalistes dans la région Occitanie. Site Internet : <https://www.faune-occitanie.org/>

GCLR : plateforme du projet Lizmap donnant des informations sur la localisation des gîtes connus de chiroptères et des cartes de répartition des espèces en ex-région Languedoc-Roussillon : <http://maps.asso-gclr.fr/index.php/view/>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Atlas des libellules et des papillons de jour du Languedoc-Roussillon (Atlas LR). Site Internet : <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/>.

Portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces (OpenObs) : <https://openobs.mnhn.fr/>

La base de données d'Observado : <https://observation.org>

La base de données d'INaturalist : <https://www.inaturalist.org/>

La base de données du BRGM (InfoTerre) : <https://infoterre.brgm.fr/>

La base de données de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Gard : <https://www.naturedugard.org/>

2. Liste et statut des espèces observées

Légende des abréviations et couleurs concernant les statuts particuliers de chaque espèce

- **Source des noms latins**

La nomenclature et la taxonomie sont conformes au référentiel taxonomique TAXREF v17.0 (TAXREF [Eds] 2024).

- **Source des noms français**

La majorité des espèces végétales et d'invertébrés (insectes, arachnides, mollusques, etc.) ne possède pas de noms vernaculaires (= nom d'usage) ; les noms français qui leur sont associés sont souvent de simples traductions du latin vers le français, sans valeur officielle. Les noms français sont issus de TAXREF v17.0. Certaines espèces n'y ont pas de noms français ; ceci n'étant d'aucune importance, le nom scientifique étant le seul à être pris en compte par les spécialistes.

- **Espèces plantées ou domestiques**

Les présentes listes prennent en compte les espèces autochtones (= indigènes, natives, aborigènes, indigènes) et allochtones (= étrangères, exotiques, exogènes, etc.) naturalisées **qui développent spontanément une population au sein de la zone d'étude**. En sont exclus, d'une part, les espèces végétales dont tous les individus ont été plantés ou semés, et, d'autre part, les espèces animales domestiques. Ainsi, vous n'y trouverez pas de chats domestiques ni de lauriers-roses, deux espèces communément élevées ou plantées mais qui, lorsqu'elles sont autochtones, sont menacées et protégées en France.

- **Code couleur du niveau d'enjeu local par espèce :**

Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

STATUT	ECHELLE D'APPLICATION	GROUPES CONCERNES	PROGRAMMES OU TEXTES REGLEMENTAIRES	ABREVIATION	DEFINITION
Protection	Départementale	Suivant département concernée	Arrêté listant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire départemental	PD	Espèce dont les individus sont protégés
	Régionale	Suivant région concernée	Arrêté listant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire régional	PR	Espèce dont les individus sont protégés
	Nationale	Tous	Arrêtés listant les espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain	PN(NV1)	Espèce dont les individus ou les habitats sont protégés. Entre parenthèses, code de l'arrêté spécifique par groupe et spécifiant la protection supplémentaire ou non de l'habitat de l'espèce. Insectes : NI2 = protection Habitat + Individu, NI3 = protection Individu ; Reptiles/amphibiens : FRAR2 = protection Habitat + Individu, FRAR3 = protection Individu ; Oiseaux : NO3 = protection Habitat + Individu ; Mammifères : NM2 = protection Habitat + Individu.
	Internationale	Habitats, Flore et Faune (sauf oiseaux)	Directive habitats	DH(2)	Espèces de l'annexe 2 ou 4 de la Directive Habitats. Seules les espèces DH(2) sont considérées comme des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
		Oiseaux	Directive oiseaux	DO	Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, nécessitant de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans l'aire de distribution
Menace	Régionale	Suivant groupe et région considérés	Listes rouges régionales	LRR(*RE)	Espèce dont l'intensité de la menace a été évaluée à l'échelle nationale ou régionale *Code du degré de menace (en gras, code d'espèce menacée) : RE : éteinte ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable NT : quasi menacée ; LC : non menacée (préoccupation mineure) ; DD : données insuffisantes pour l'évaluation ; NA : Non applicable (espèces introduites)
	Nationale		Listes rouges nationales	LRN(*RE)	
Biologique	Nationale	Tous	Définitions des statuts biogéographiques utilisés dans TAXREF : valeurs de la table TAXREF_STATUTS.	INV(I)	Espèce allochtone effectivement ou potentiellement invasive (=espèce exotique envahissante). Prise en compte seulement des espèces classées I (Introduit), J (Introduit envahissant), M (Introduit non établi) et B (Occasionnel) dans TAXREF. Ces espèces introduites sont généralement codées LRN(NA) dans la liste rouge nationale. Les espèces considérées comme effectivement invasives sont ainsi codées INV(J) dans la liste flore.
Bio-indication	Nationale	Flore	Arrêté fixant la liste des espèces et végétations indicatrices de zones humides	ZH	Espèce indicatrice de zone humide
Particulier	Régionale	Tous	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	ZNIEFF	Espèce dont la présence significative sur un territoire permet de la classer au sein de l'inventaire scientifique ZNIEFF. En région Occitanie, le rattachement « ZNIEFF » peut être global à l'ensemble de la région (Occitanie) ou uniquement rattaché à certaines régions biogéographiques qui la composent : zone méditerranéenne (MED), Massif Central (MC), Pyrénées (PYR), Sud-Ouest (SO).
	National		Plans Nationaux d'Actions (PNA)	PNA	Espèce faisant l'objet d'un plan national d'actions en cours visant à la conservation et à la restauration de ses populations.

Liste floristique

Groupe	Famille	Espèces		Statut
		Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Angiospermes	Asparagaceae	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	Aphyllanthe de Montpellier	LRN(LC)
Angiospermes	Ericaceae	<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	LRN(LC)
Angiospermes	Asparagaceae	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge à feuilles aiguës	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode fausse ivraie	LRN(LC)
Angiospermes	Apiaceae	<i>Bupleurum rigidum</i> L., 1753	Buplèvre rigide	LRN(LC)
Angiospermes	Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque	LRN(LC)
Angiospermes	Cyperaceae	<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laîche de Haller	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Catapode rigide	LRN(LC)
Gymnospermes	Pinaceae	<i>Cedrus atlantica</i> (Endl.) Manetti ex Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	LRN(NA),INV(FR)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Centaurea collina</i> L., 1753	Centaurée des collines	LRN(LC)
Angiospermes	Gentianaceae	<i>Centaurium</i> Hill, 1756	Érythrée	
Angiospermes	Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	LRN(LC)
Angiospermes	Cistaceae	<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc	LRN(LC)
Angiospermes	Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	LRN(LC)
Angiospermes	Primulaceae	<i>Coris monspeliensis</i> L., 1753	Coris de Montpellier	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide sacrée	LRN(NA),INV(FR)
Angiospermes	Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	LRN(LC)
Angiospermes	Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	LRN(LC)
Angiospermes	Poaceae	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse	LRN(LC),ZH
Angiospermes	Poaceae	<i>Deschampsia media</i> (Gouan) Roem. & Schult., 1817	Canche moyenne	LRN(LC),ZH
Angiospermes	Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre	LRN(LC)
Angiospermes	Euphorbiaceae	<i>Euphorbia characias</i> L., 1753	Euphorbe characias	LRN(LC)
Angiospermes	Cistaceae	<i>Fumana ericoides</i> (Cav.) Gand., 1883	Fumana fausse bruyère	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC., 1805	Genêt scorpion	LRN(LC)
Angiospermes	Plantaginaceae	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire ponctuée	LRN(LC)
Angiospermes	Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	LRN(LC)

Groupe	Famille	Espèces		Statut
		Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Angiospermes	Cistaceae	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème nummulaire	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Helminthotheca echiodies</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine	LRN(LC)
Angiospermes	Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	LRN(LC)
Autres	Cupressaceae	<i>Juniperus oxycedrus</i> L., 1753	Genévrier oxycèdre	LRN(LC)
Angiospermes	Lamiaceae	<i>Lavandula angustifolia</i> Mill., 1768	Lavande à feuilles étroites	LRN(LC)
Angiospermes	Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	LRN(LC)
Angiospermes	Caprifoliaceae	<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille entrelacé	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Lotus dorycnium</i> L., 1753	Lotier dorycnie	LRN(LC)
Angiospermes	Fabaceae	<i>Lotus hirsutus</i> L., 1753	Lotier hirsute	LRN(LC)
Angiospermes	Orobanchaceae	<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Odontite jaune	LRN(LC)
Angiospermes	Oleaceae	<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles larges	LRN(LC)
Angiospermes	Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière	LRN(LC)
Gymnospermes	Pinaceae	<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep	LRN(LC)
Gymnospermes	Pinaceae	<i>Pinus nigra</i> J.F. Arnold, 1785	Pin noir	LRN(LC)
Angiospermes	Plantaginaceae	<i>Plantago crassifolia</i> Forssk., 1775	Plantain à feuilles épaisses	LRN(LC),ZH
Angiospermes	Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	LRN(LC)
Angiospermes	Rosaceae	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe	LRN(LC)
Angiospermes	Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	LRN(LC)
Angiospermes	Rosaceae	<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A. Webb, 1967	Prunier amandier	LRN(NA),INV(FR)
Angiospermes	Fagaceae	<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert	LRN(LC)
Angiospermes	Fagaceae	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent	LRN(LC)
Angiospermes	Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	LRN(LC)
Angiospermes	Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	LRN(LC)
Angiospermes	Rubiaceae	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse	LRN(LC)
Angiospermes	Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme	LRN(LC)
Angiospermes	Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	LRN(LC)
Angiospermes	Asparagaceae	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon piquant	LRN(LC)
Angiospermes	Caprifoliaceae	<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre noir	LRN(LC)
Angiospermes	Smilacaceae	<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille rude	LRN(LC)

Groupe	Famille	Espèces		Statut
		Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Angiospermes	<i>Fabaceae</i>	<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Spartier jonc	LRN(LC)
Angiospermes	<i>Lamiaceae</i>	<i>Teucrium polium</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Germandrée polium	LRN(LC)
Angiospermes	<i>Lamiaceae</i>	<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun	LRN(LC)
Angiospermes	<i>Plantaginaceae</i>	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	LRN(NA),INV(FR)
Angiospermes	<i>Asteraceae</i>	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie	LRN(NA),INV(FR)

Liste faunistique

Groupe	Ordre	Famille	Espèces		Statut
			Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Amphibiens	Urodela	<i>Salamandridae</i>	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée (La)	LRN(LC),PN(FRAR3)
Amphibiens	Anura	<i>Pelodytidae</i>	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué	LRN(LC),PN(FRAR2)
Amphibiens	Anura	<i>Bufonidae</i>	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	LRN(LC),PN(FRAR2),DH(4)
Amphibiens	Anura	<i>Ranidae</i>	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	LRN(LC),PN(FRAR3)
Mammifères	Cetartiodactyla	<i>Suidae</i>	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	LRN(LC)
Oiseaux	Columbiformes	<i>Columbidae</i>	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LRN(LC),LRR(LC)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Alaudidae</i>	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3),DO
Oiseaux	Passeriformes	<i>Certhiidae</i>	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Falconiformes	<i>Falconidae</i>	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LRN(NT),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Corvidae</i>	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LRN(LC),LRR(NT)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Fringillidae</i>	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Fringillidae</i>	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LRN(VU),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Muscicapidae</i>	<i>Phoenicurus ochrurus</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Phylloscopidae</i>	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Piciformes	<i>Picidae</i>	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	LRN(LC),LRR(NT),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Muscicapidae</i>	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Paridae</i>	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Paridae</i>	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Sturnidae</i>	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LRN(LC),LRR(LC)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Sylviidae</i>	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LRN(LC),LRR(LC),PN(NO3)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Sylviidae</i>	<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	LRN(NT),LRR(LC),PN(NO3),ZNIEFF(Zones MC. SO. PYR)
Oiseaux	Passeriformes	<i>Turdidae</i>	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LRN(LC),LRR(LC)

Groupe	Ordre	Famille	Espèces		Statut
			Nom scientifique	Nom vernaculaire	
Oiseaux	Passeriformes	<i>Turdidae</i>	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	LRN(LC),LRR(LC)
Reptiles	Squamata	<i>Lacertidae</i>	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	LRN(LC),PN(FRAR2),DH(4)
Reptiles	Squamata	<i>Lacertidae</i>	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	Lézard catalan	LRN(LC),PN(FRAR2),ZNIEFF(Zones SO. PYR. MC)